

Du Canal à l'Étang

Ville de Capestang

Bulletin d'informations municipales - Juillet 2019 - N°11



Avenue de Nissan : amélioration de la sécurité et du cadre de vie.



L'aire de lavage est prête pour les vendanges.



Carnaval Lo Castel



Rencontre avec Virginie Lou-Nony à la Médiathèque



Forum des métiers pour les collégiens



Cérémonie des vœux du Maire



Troc plantes



Benjamin Alfaro championnat de l'Hérault tête à tête pétanque



Tournoi Capmajo



Cérémonie du 8 Mai



Récemment, le conseil municipal a pris deux décisions importantes qui incarnent l'âme capestanaise : tenir, s'engager, ne jamais renoncer !

Tout d'abord, il a été décidé de lancer une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sur l'opération d'aménagement « Les Cagnes », à l'entrée Est du village. Cette opération publique a pour objectif l'implantation de logements (dont une partie pour les jeunes ménages capestanais), d'activité commerciale et de la nouvelle gendarmerie (maintenue à Capestang après un long combat). Or, il se trouve qu'un soudain revirement du Département bloque ce projet, d'où la procédure de DUP préalable à son expropriation. Ce n'est pas faire ombre au Département que de vouloir exister en tant que collectivité librement désignée et administrée. La commune est en droit de pouvoir déterminer son avenir !

Déterminer notre avenir, il en est question avec le refus du transfert à la communauté de communes de la compétence « Eau / Assainissement ». Il ne s'agit pas d'une marque de défiance vis-à-vis de Sud-Hérault, dont les politiques sont utiles à Capestang. A l'heure où nous subissons déjà les pressions de l'Etat pour vider les communes de leur substance, il est indispensable de conserver la maîtrise de nos investissements en eau et assainissement pour notre développement. Nous ne baisserons pas la tête et entendons mener à bien nos projets, avec les financements auxquels nous avons droit, sans que quiconque nous dicte notre façon d'agir !

Résister, se mobiliser collectivement, cela donne des résultats ! **Ainsi, la classe fermée à la rentrée dernière rouvrira en septembre 2019.** Nous pouvons nous réjouir pour les enfants, l'équipe enseignante, les parents d'élèves et la commune dans son ensemble !

Etre debout, faire face à l'avenir, c'est aussi ne pas avoir peur d'innover, d'explorer de nouvelles voies. Ainsi, notre Centre Municipal de Santé est devenu un service public de santé de proximité qui fait école sur le territoire et au-delà. **Après l'équilibre financier positif en 2018, une nouvelle étape : l'embauche d'un 4ème médecin en septembre 2019 et l'agrandissement des locaux pour en accueillir un 5ème en 2020 !**

Affronter les enjeux de demain, **c'est aussi donner à tous les moyens de se loger, et notamment aux jeunes ménages du village.** C'est pourquoi nous créons un lotissement communal avec des tarifs qui seront particulièrement attractifs.

Mais sans moyens financiers, la volonté politique reste lettre morte. C'est pourquoi je porte une attention de tous les instants sur la gestion des finances. **Ainsi, en 2018, les dépenses courantes ont baissé de 3,5% et continueront à diminuer en 2019.** Cela nous permet de consacrer nos ressources à l'investissement (+26% par rapport à 2017), pour améliorer le quotidien et préparer l'avenir.

Ainsi le Plan Voirie, avec ses 2 kilomètres de voies rénovées, le parking « La Poste », le réaménagement de la rue Paul Bert et de l'avenue de Nissan représentent près de 850 000 € pour votre qualité de vie, votre sécurité. L'aire de lavage pour machines agricoles, si longtemps attendue par la filière viticole, représente un investissement de près de 700 000 € (subventionné à 80%). Ces deux exemples, parmi d'autres, montrent l'ambition et la capacité de la commune à investir pour tous.

Vous pouvez compter sur moi et les élus qui m'entourent pour défendre les intérêts de notre commune et de ses habitants... vos intérêts et ceux des générations futures. Ne pas baisser la tête face à l'adversité, anticiper les besoins en services et équipements, s'en donner les moyens financiers...

Pour Capestang, tel que nous l'aimons...Capestang debout !

Pierre Polard

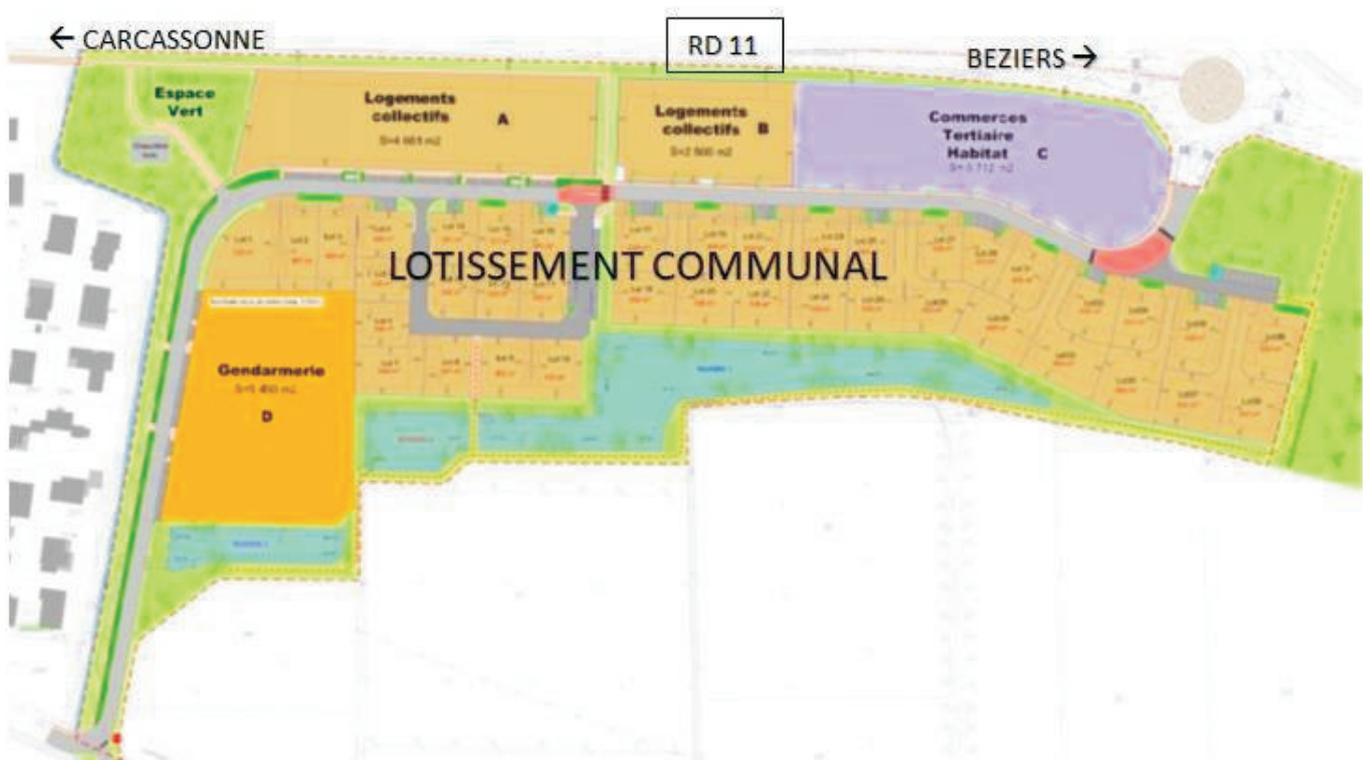
Maire de Capestang

SOMMAIRE

<p>3 ÉDITO</p> <p>4 INFOS MUNICIPALES</p> <p>10 FINANCES</p> <p>12 AMÉNAGEMENTS/ESPACE PUBLIC</p> <p>14 URBANISME</p>	<p>15 VITICULTURE</p> <p>16 ÉCOLES/JEUNESSE</p> <p>18 SANTÉ/SOCIAL</p> <p>20 MÉDIATHÈQUE</p> <p>22 ANIMATIONS</p>
---	---

Mairie de Capestang :
 Place Danton Cabrol - 34310 Capestang
 Tél. 04.67.49.85.95
 Directeur de la Publication : Pierre POLARD
 Rédaction : Service communication Mairie
 Réalisation : Presse People - Baillargues (34)
 Crédits photos : Service communication Mairie.

LES CAGNES : Une Déclaration d'Utilité Publique pour faire prévaloir l'intérêt général !



Le principal point à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal du 9 avril était le vote sur la procédure de **Déclaration d'Utilité Publique (DUP)** de l'opération d'aménagement « Les Cagnes », à l'entrée Est du village. La commune de Capestang a la volonté de réaliser une



opération d'aménagement en maîtrise d'ouvrage publique et autofinancée sur ce secteur. Cette opération intègre, sur une superficie de plus de 6 ha, **de l'habitat** (logement locatif aidé, lotissement communal...), **des activités commerciales et tertiaires, un équipement public** (casernes de gendarmerie), un réseau de chaleur avec **une chaufferie bois**. Une partie des parcelles (3,3 ha) est propriété du Département de l'Hérault. **C'est d'un commun accord que la Commune et le Département, par délibérations concomitantes et unanimes, ont conclu en 2016 une convention de location-vente** au terme de laquelle la commune deviendrait propriétaire de l'ensemble des parcelles. **S'appuyant sur cette délibération du Conseil Départemental, créatrice de droit, la commune a**

logiquement engagé les actions nécessaires à la réalisation du projet : études d'aménagement, permis d'aménager, marchés de travaux, concours d'architecte pour la gendarmerie, permis de construire pour la Gendarmerie...

Le permis d'aménager a été accordé en décembre 2017. Le permis de construire de la gendarmerie a été accordé par le Préfet en octobre 2018. Par ailleurs, pour s'assurer de la totalité de la maîtrise foncière du secteur, conformément aux principes d'aménagement public, la Commune a procédé à l'acquisition de 2,5 ha auprès de propriétaires privés pour un montant de 500 000 €.

Tout naturellement, début 2018, la Commune s'est tournée vers le Département pour mettre en œuvre la convention qui les liait et finaliser l'acquisition des parcelles propriété du Département. Après de multiples sollicitations du Maire, des adjoints et de conseillers municipaux, c'est une fin de non-recevoir qui a été opposée.

Par courrier du 8 mars 2019, le Département indique désormais que le projet est soumis à la création d'un nouveau giratoire sur ce secteur. Toujours selon ce courrier, le Maire et le Président du Département auraient convenu d'un accord à ce sujet. Il n'y a aucune trace d'un tel accord écrit. **La municipalité rappelle que ce genre de décision ne relève pas de l'accord entre deux individus, fussent-ils Président et Maire, mais de l'établissement d'actes officiels entre deux collectivités.** Comme ce fut le cas pour le financement des deux ronds-points actuels situés sur la RD11 (« Lidl » et « Croix de Fraise »), pour lesquels une convention en bonne et due et forme avait été établie en 2010 fixant la participation de la commune à 238 000 €.



De plus, il est rappelé que le permis d'aménager du secteur a été instruit en 2017, avec avis favorable, par les services techniques du Département avec « accès sur le rond-point actuel », donc sans nécessité d'un nouveau giratoire qui serait situé à peine à une centaine de mètres de l'actuel...

La commune ayant déjà engagé des fonds importants pour cette opération, tout retard supplémentaire aurait des répercussions sur les équilibres financiers de la commune. Compte tenu de la vocation d'intérêt général du projet (habitat social, service public, maîtrise d'ouvrage publique...), il a donc



été décidé de lancer une procédure de DUP, préalable à une expropriation du Département. Cette procédure s'inscrit dans l'application normale et stricte de la loi.

La municipalité réaffirme ainsi sa détermination à faire aboutir ce projet, porteur d'espoir d'accession à la propriété pour les jeunes ménages Capestanais, vecteur d'emploi pour des entreprises locales et nécessaire au maintien d'un service public important tel que la Gendarmerie.

La municipalité entend faire prévaloir le bon sens, le respect des engagements, la vérité et l'intérêt général.

Refus du transfert de la compétence Eau et Assainissement

Lors de la séance du 5 mars, le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité pour le refus du transfert de la compétence « Eau et assainissement » au 1er janvier 2020 à la Communauté de Communes Sud-Hérault. Cette possibilité est offerte par la loi d'août 2018, dite « Ferrand-Fesneau », qui permet de repousser à 2026 le transfert de ces compétences, si au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens, avant le 1er juillet 2019.



Interview du Maire parue dans Midi Libre du 17 mars 2019, qui explicite les raisons de ce vote

“ Ce refus du transfert, est-ce une marque de défiance vis-à-vis de l'intercommunalité ?

Absolument pas ! En tant que 1er Vice-Président de Sud-Hérault, j'ai pleinement conscience des apports de l'intercommunalité pour le territoire et ses habitants. Dans le cadre de ma délégation, je porte le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, qui est un véritable projet partagé d'aménagement de notre territoire, à horizon 2035. Je porte aussi le projet de création de tiers-lieux pour accueillir des entreprises à Saint-Chinian, Puisserguier et Capestang. Le 7 mars, nous avons inauguré la Maison des Services au Public de Capestang. Une autre est en projet à Cessenon-sur-Orb. Il y a également toutes les actions menées en faveur de l'enfance-jeunesse, de la culture, du patrimoine, sans oublier l'instruction des permis de construire, la collecte des ordures ménagères, l'amélioration de l'éclairage public, le service de nettoyage mécanisé (balayuses)...

Alors, quelles en sont les raisons ?

Comme l'a rappelé récemment André Laignel, responsable de l'Association des Maires de France, nous devons uniquement mutualiser ce que les communes ne peuvent pas faire seules. Or, dans le cas de l'eau et de l'assainissement, la mutualisation n'a pas vraiment de

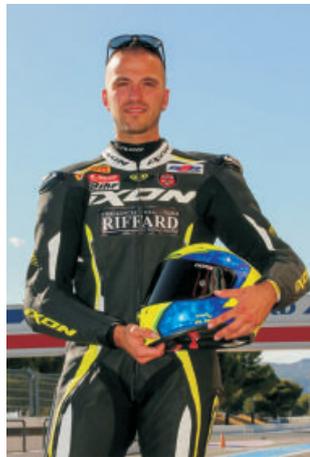
pertinence. En l'occurrence, les coûts engendrés par la rénovation des dizaines de kilomètres de nos réseaux ne bénéficieront aucunement d'une mutualisation au niveau intercommunal. C'est pour cette raison que nous souhaitons conserver la maîtrise de nos investissements et pouvoir compter sur le soutien de l'Agence de l'Eau pour ce faire, quel que soit le mode d'organisation que nous aurons choisi.

Vous évoquez le soutien de l'Agence de l'Eau, est-il remis en question ?

Lors d'une réunion avec les maires de Sud-Hérault, un responsable de l'Agence de l'Eau nous a indiqué que, désormais, les intercommunalités seraient prioritaires dans l'attribution des subventions. Les dossiers des communes qui conserveraient la compétence Eau / Assainissement seraient examinés s'il reste des enveloppes financières disponibles. Nous ne pouvons accepter une telle situation. Avec la quasi-totalité de mes collègues maires de Sud-Hérault, nous avons donc co-signé un courrier à destination du Préfet pour lui demander de faire respecter la libre administration des communes. Nous ne baisserons pas la tête et entendons mener à bien nos projets, avec les financements auxquels nous avons droit, sans que quiconque nous dicte notre façon d'agir !”

Soutien de la commune à deux jeunes champions !

En complément des traditionnelles subventions aux clubs et associations sportives, la commune de Capestang apporte, pour la deuxième année consécutive, son soutien à deux jeunes champions !



Jonathan Hugot

-Valentin Antonuccio : à bientôt 18 ans, Valentin est classé 35ème mondial dans une discipline à la fois technique et spectaculaire : le BMX. Il a intégré la liste officielle des "athlètes de haut niveau". Ses bons résultats dans les compétitions internationales (FISE notamment) lui permettent d'espérer d'être sélectionné pour les Jeux Olympiques de Tokyo en 2020 !

-Jonathan Hugot : en quelques saisons, Jonathan est passé du statut d'espoir à celui de pilote reconnu. Il s'aligne en championnat de France Superbike et sera sur le départ des prestigieux 24 heures du Mans les 2 et 3 avril ! Nous souhaitons à ces deux jeunes champions capestanais de belles saisons sportives. Ils porteront avec passion et ténacité les couleurs de Capestang !



Valentin Antonuccio

Camping municipal : ca bouge !

Ca bouge au camping municipal !

Suite à la cession pour l'euro symbolique par la Communauté de Communes Sud-Hérault des locaux préfabriqués du PIJ (transféré place Ferrer à Capestang), le mobil-home de l'accueil a été déplacé par les services techniques municipaux. Il complétera désormais l'offre de location d'hébergement, en plus des deux mobil-homes déjà loués.

L'accueil du camping s'effectue désormais dans les préfabriqués. Ils ont été réaménagés à cet effet.

Par ailleurs, les services techniques municipaux ont effectué pas moins de 120 plantations pour reconstituer des haies afin de mieux délimiter les emplacements. Plus de verdure pour plus d'intimité et d'agrément !

D'autres travaux ont également été effectués (réfection des allées, réparation diverses...) pour garantir un accueil de qualité.




RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS
sur inscription préalable
en Mairie
3^{ème} lundi de chaque mois



RAMASSAGE DECHETS VERTS
Les autres lundi

Rejoignez nous sur :
VILLE DE CAPESTANG



Instagram



Propreté
Voirie
Espaces verts
Eau du Canal

Allo! Mairie

N°Vert 0 800 0 34310
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Distribution Sacs poubelles 2018/2019



du 02 au 06 septembre
du 18 au 22 novembre

pour retirer les sacs, les personnes devront amener pour leur première distribution un justificatif de domicile. Vous pouvez retirer des sacs Toutounet toute l'année

Mairie de Capestang
Place Danton Cabrol - 34310 Capestang
Tel: 04 67 49 85 95
Email : mairie@ville-capestang.fr
Site internet : www.ville-capestang.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi : 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Mardi au Vendredi : 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Éclairage public : la performance au rendez-vous !



L'exploitation de l'éclairage public est géré par la Communauté de Communes Sud-Hérault, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public avec la société Citeos (pour déclarer une panne d'éclairage : 08 00 39 18 48 - numéro vert). Ce contrat intègre des objectifs de rénovation et de performance énergétique.

Il y a, à Capestang, 896 points lumineux, dont près d'un tiers sont désormais équipés d'ampoules LED. Depuis 2012, année de référence, le nombre de points lumineux est passé de 752 à 896. Sur la même période, la consommation électrique est passée de 364 810 kWh à 360 814 kWh, soit une baisse de 20% par point lumineux. Ce qui est une excellente performance.

En 2019, le contrat prévoit le passage à LED du quartier des rives de l'Etang (rue de la Pie Grièche).

Cette année encore, après l'éclairage du parking de la salle polyvalente à LED solaire en 2018, la commune fait le choix d'aller plus loin en finançant le passage à LED du quartier Tounel (rues Yves Montand, Marcel Pagnol, Jacques Brel, Edith Piaf...). Un investissement de 40 000 € TTC subventionné par Hérault Energie.

Paysarbre & Fr CIVAM Occitanie

Projet Hérault'Haies

PLANTONS DES HAIES ENSEMBLE !

Vous avez un **projet de plantation de haies champêtres** ?

Vous pouvez **beneficier d'un accompagnement technique et financier en rejoignant le programme Hérault'haies.**

Que vous soyez **particuliers, agriculteurs ou une collectivité, ce dispositif vous est ouvert.**

=) www.paysarbre.org
contact@paysarbre.com

04 68 49 85 44

Fr CIVAM Occitanie
www.civam-occitanie.fr

karen.poirot@civam-occitanie.fr

04 67 06 23 40



Déchetterie de Quarante

Horaires d'été de la déchetterie :
du 1er avril au 31 octobre.

Lundi :

8h30-12h et 14h30-18h

Mardi :

8h30-12h et 14h30-18h

Mercredi :

8h30-12h et 14h30-18h

Jedi :

8h30-12h et 14h30-18h

Vendredi :

8h30-12h et 14h30-18h

Samedi :

8h30-12h et 14h30-18h

Dimanche :

9h-12h - Fermé l'après-midi

la déchetterie est fermée les jours fériés.

Mairie de Capestang

Place Danton Cabrol - 34310 Capestang

Tel: 04 67 49 85 95

Email : mairie@ville-capeatang.fr

Site internet : www.ville-capeatang.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Mardi au Vendredi :

8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Le compostage : Un acte citoyen

C'est un procédé de **dégradation biologique** des matières organiques en vue de la production de compost (amendement organique). Le compostage individuel permet à chacun de recycler chez soi ses déchets biodégradables de cuisine et/ou de jardin.

Il faut en moyenne 9 mois pour obtenir un compost mature. Il peut être utilisé en guise de paillis pour protéger les plantes et la terre contre la sécheresse et limiter la poussée des mauvaises herbes.

- Début du compostage au printemps /été. (le processus de dégradation tourne au ralenti en hiver)
- Retourner et aérer régulièrement le compost. Les micro-organismes qui décomposent la matière ont besoin d'air.
- Alternier les déchets verts (humides, riches en azote) avec les bruns (secs, riches en carbone).
- Vérifier l'humidité du tas et arroser si nécessaire.
- Mettre principalement des déchets fins ou les couper grossièrement
- Eviter les substances nocives et polluantes.



Comment obtenir un composteur ?

Le composteur proposé par la Communauté de Communes sud-Hérault est en plastique vert de 400L. Son couvercle est équipé d'une trappe (dépose des déchets et aération). Les 4 côtés sont pourvus de petits trous afin de favoriser l'entrée d'air. Les faces se déboîtent pour faciliter l'extraction du compost.

Le prix public du composteur est de 10€.

La demande se fait auprès de la Communauté de Communes Sud Hérault au 04 67 93 89 54 ou en remplissant le formulaire sur le site à l'adresse suivante : <https://www.cc-sud-herault.fr/environnement/gestion-des-dechets/documents-a-telecharger/formulaire-demande-de-composteur-2/>.

Le service environnement vous contactera début mars ou début octobre pour vous le distribuer.



Le Budget de la Commune

2018 : des dépenses en baisse, des investissements en hausse !

Le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 515 714 €, hors prise en charge du besoin de financement du CMS, en progression de 1,24% par rapport à 2017.

En tenant compte du besoin de financement, nous arrivons à un excédent de 369 523 €.

Les charges à caractère général ont baissé de 3,48% (électricité -33%, gaz -8%, assurances -46%, télécom -28%, affranchissement -23%, fournitures administratives -40% ...).

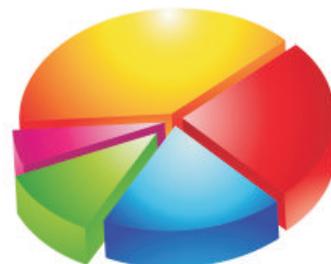
La masse salariale est restée stable (-0,21 %), malgré la fin des contrats aidés.

Les charges de gestion courante ont augmenté uniquement en raison de la prise en charge du besoin de financement du CMS (146 191 €) et de la rétrocession des facturations 2017 (14 893 €) et la subvention initiale (5 000 €) à l'EPIC Lo Castel. Ces deux postes disparaîtront en 2019.

Les charges financières ont baissé de 4,68% (pas de nouvel emprunt).

Tableau récapitulatif des évolutions par chapitre de dépenses

Chapitre / Libellé	CA 2017	CA 2018	Evolution
011 Charges à caractère général	711 292 €	686 570 €	-3,48%
012 Charges de personnel	1 562 908 €	1 559 645 €	-0,21%
65 Charges gestion courante	456 051 €	552 791 €	21,21%
66 Charges financières	123 336 €	117 564 €	-4,68%
67 Charges exceptionnelles	25 300 €	4 342 €	-82,84%
TOTAL	2 878 888 €	2 920 913 €	1,46%



En incluant les travaux en régie, les dépenses d'investissement se sont élevées à 1 328 539 € soit 26% de plus qu'en 2017.

Principaux postes :

- Parking La Poste : 328 240 €
- Aire de lavage : 240 411 €
- Plan voirie : 130 386 €
- Fossés & Ruisseaux (enrochement de ruisseaux) : 79 937 €

2019 : un budget rigoureux et ambitieux, sans hausse d'impôts !



Conformément aux engagements pris en 2014, il n'y aura pas d'augmentation des taux des impôts directs communaux (taxe d'habitation et taxes foncières).

Les subventions aux associations sont maintenues, à quelques ajustements près. Les subventions pour les classes de découverte (voyages, classe de voile...) sont maintenues à hauteur de 16 000 € (50% du coût total).

Le PASS'Activités, qui a bénéficié à plus de 130 enfants en 2018, est reconduit à hauteur de 5000 €.

Compte tenu de la baisse importante des charges de gestion courante, due à la prise en charge du financement du CMS, désormais à l'équilibre financier (voir budget CMS), le

total des charges de fonctionnement est attendu en baisse de près de 5%.

Les charges à caractère général sont prévues à la baisse de 2,38% par rapport à 2018 (et près de 6% par rapport à 2017).

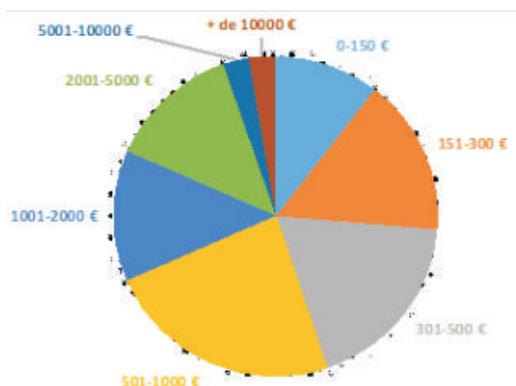
La masse salariale augmentera de 2,75% (progressions de carrières / nouveau policier municipal / augmentations d'horaires).

Tableau récapitulatif des évolutions par chapitre de dépenses

Chapitre / Libellé	CA 2017	CA 2018	Evolution 18/17	BP 2019	Evolution 19/18
011 Charges à caractère général	711 292 €	686 570 €	-3,48%	670 200 €	-2,38%
012 Charges de personnel	1 562 908 €	1 559 645 €	-0,21%	1 602 600 €	2,75%
65 Charges gestion courante	456 051 €	552 791 €	21,21%	392 841 €	-28,94%
66 Charges financières	123 336 €	117 564 €	-4,68%	112 006 €	-4,73%
67 Charges exceptionnelles	25 300 €	4 342 €	-82,84%	3 000 €	-30,91%
TOTAL	2 878 888 €	2 920 913 €	1,46%	2 780 647 €	-4,80%

Répartition des subventions par tranches de montants (hors opérations diverses)

Montant	Nombre
0-150 €	4
151-300 €	6
301-500 €	7
501-1000 €	9
1001-2000 €	5
2001-5000 €	5
5001-10000 €	1
+ de 10000 €	1
Total	38



L'investissement reste à un haut niveau avec 2 000 000 € prévus dont :

- Aire de lavage (fin du chantier) : 665 500 €
- Plan voirie + Avenue de Nissan : 393 000 €
- Chaudière bois école élémentaires : 55 500 €

2018 : consolidation de l'excédent



Le compte administratif 2018 fait apparaître un excédent de fonctionnement 42 874 €.

A noter la baisse de la prime d'épuration de l'Agence de l'Eau de 25% à 21973 €.

En investissement, les travaux ont concerné la route de Maureilhan (assainissement) et la rue Floquet (eau potable).

L'excédent global est de plus de 500 000 €, ce qui nous permet d'envisager la poursuite du plan

2019 : poursuite des travaux sans hausse du prix de l'eau

Cette année encore, la part communale du prix de l'eau n'augmentera pas.

Principaux travaux :

- Rue Ferrer (eau / assainissement)
- Quai Loscos (assainissement)
- Bouclage Tounel (eau potable)
- Ruisseau de Saïsse (assainissement)

Plus de 115 000 € de subvention (Agence de l'Eau / CD34) nous seront versés en 2019.

Le budget du Centre Municipal de Santé

En 2018, le CMS a dégagé un excédent de fonctionnement de près de 15000 €. Les recettes ont augmenté de 67% par rapport à 2017 (333 386 €). Le budget 2019 a été bâti sur la base de trois médecins à temps complet.



AMÉNAGEMENTS/ESPACE PUBLIC

Equipements communaux

Stade municipal : nouvelle clôture et nouvelle chaudière

Les services techniques municipaux ont procédé à la démolition de la clôture "historique" en béton du stade d'honneur, pour la remplacer par une clôture du même type que celle mise en place pour le stade d'entraînement.

Cela permet de supprimer les risques liés à l'effritement de certains pans de murs, mais aussi de donner une perspective plus aérée à cette entrée de ville !

Par ailleurs, la chaudière qui assurait la production d'eau chaude des douches, ainsi que le chauffage des vestiaires, a connu des dysfonctionnements qui nous ont conduits à la remplacer par un dispositif beaucoup mieux dimensionné et adapté, pour le confort des utilisateurs. **Il s'agit d'un investissement de 20 000 €**, pour lequel nous avons sollicité une aide auprès d'Hérault Energie.



Voirie / Espace public

Avenue de Nissan : un réaménagement pour plus de sécurité !

Dans le cadre du Plan Voirie, les travaux de l'Avenue de Nissan se sont déroulés entre fin mars et début mai.

Ce projet, d'un montant de 200 000 € TTC, comporte plusieurs objectifs :

Élargissement du trottoir depuis l'école jusqu'au carrefour => continuité du cheminement doux depuis l'école vers le centre du village

Sécurisation du carrefour Avenue de Nissan / Boulevard Lafayette

Réaménagement du parvis de l'école

La commune continue à investir pour la sécurité et le cadre de vie !



Plan voirie : poursuite des travaux !

Première étape franchie pour la tranche de travaux "2019" du Plan Voirie !

Les travaux du quartier de la rue Ferrer (rues Ferrer, Chanzy, Gigiry, Corneille, Lafayette, impasses...) sont terminés avec à la clé, une meilleure qualité du cadre de vie !

Une fois les travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement effectués, la deuxième partie de la rue Ferrer sera réalisée.

Prochaines étapes du plan Voirie : l'Avenue de Poilhes et la rue de la République



Rappel : le plan Voirie en chiffres !

La Commune a mis en place un ambitieux plan « Voirie », composé de deux tranches de travaux (2018 et 2019). D'un montant total de 230 000 € HT, il vise à la réfection de 2 kilomètres de voies, représentant une surface de près de 10 000 m².

La planification pluri-annuelle des travaux nous permet d'obtenir de meilleurs prix, par rapport à une approche au « coup par coup ».

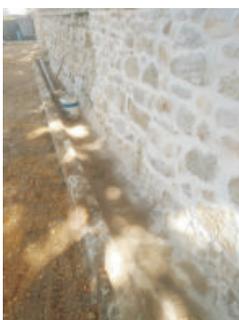
Panneaux d'entrées de ville

Les panneaux d'entrées de ville ont bénéficié d'un renouvellement complet, afin de donner une meilleure visibilité et une meilleure organisation des différents panneaux. Le logo de la commune a été ajouté pour mettre en valeur l'identité de la commune dès l'entrée sur le territoire.

Ces dispositifs très qualitatifs ont été entièrement conçus, réalisés et implantés par les services techniques municipaux.

Place Ferrer en travaux

Les travaux pour le réaménagement de la place Ferrer et la pose de nouvelles bordures en pierre ont permis de retrouver l'ancien abreuvoir qui donnait auparavant son nom à cette place .



Etude "Centre ancien"

Confiée à un bureau d'étude spécialisé, cette mission a pour objet de proposer un « parti pris » d'aménagement pour les rues, ruelles et places du centre ancien, suite à un premier travail réalisé par le CAUE de l'Hérault.

A partir de la classification effectuée, il s'agit de définir les grands axes d'aménagement en tenant compte des cheminements piétons, des modes de déplacement doux, des liaisons à créer entre le Canal, le centre du village et l'Etang...

Cela permettra de chiffrer un programme pluriannuel de travaux.

III.1. DES ENJEUX IMPORTANTS



> Des espaces à valoriser



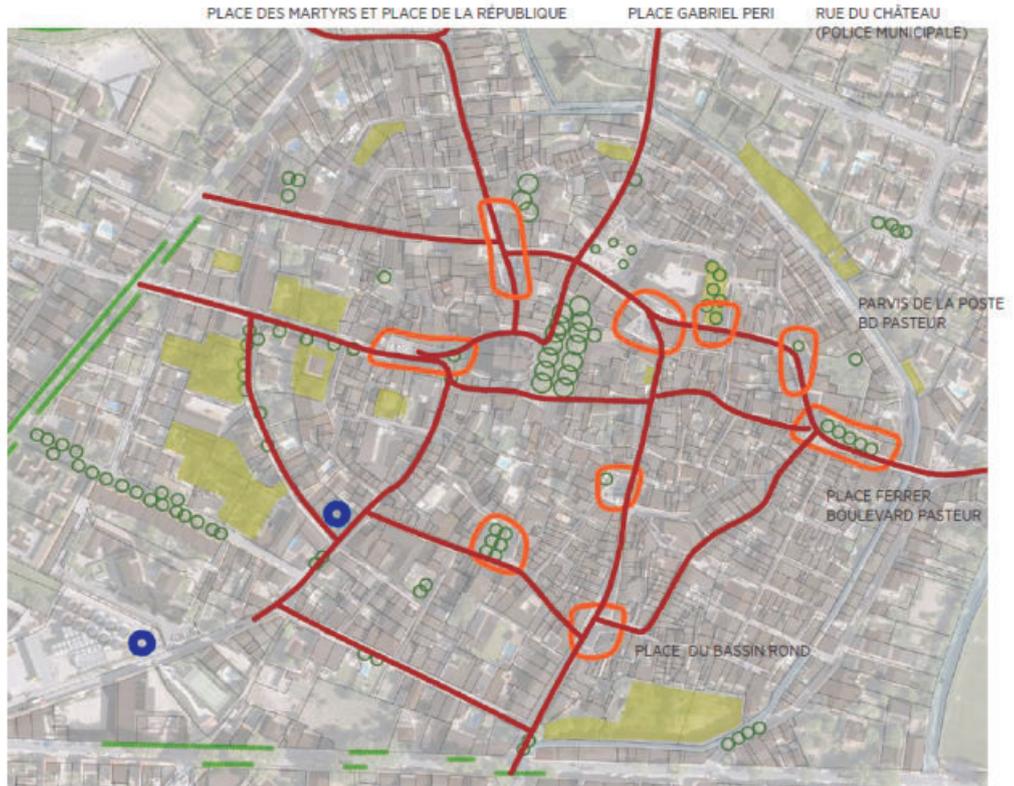
> Des voiries importantes et la place du piéton à retrouver



> Des espaces de stationnements à développer pour contenir la présence de la voiture dans les petites rues du centre.

PLACE CABROL ET
PLACE JEAN MOULIN
(PARVIS DE LA MAIRIE)

PLACE ROUGET DE L'ISLE



Ordures Ménagères et tri sélectif : Un sujet important pour la commune

L'équipe municipale a engagé une réflexion sur la gestion de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères que mène la communauté des communes Sud hérault.

Ce service important pour la population, est aussi essentiel au niveau de la propreté, de l'hygiène et de l'impact sur l'espace public de la commune.

Un groupe de travail a été créé pour réfléchir aux améliorations possibles de ce service afin d'apporter des réponses durables aux nombreuses interrogations et demandes formulées par les habitants.

Pour cela, un état des lieux des pratiques exercées par le service communautaire a été établi. Il permet d'évaluer la mise en œuvre actuelle et d'estimer le niveau technique et financier nécessaire.

En présence de responsables du service de collecte, des réunions de travail se sont tenues avec pour objet l'implantation des containers OM et du tri sélectif papier/verre. Des précisions ont été amenées au sujet des

fréquences des tournées de ramassage, ainsi que de leurs itinéraires.

En fonction des éléments retenus, Il a été proposé d'étudier la faisabilité :

- de mise en place de containers enterrés,
- d'utiliser des micro-bennes pour les secteurs hyper-centres,
- d'acquérir des cache-containers plus esthétiques pour remplacer ceux des centres anciens et aux abords des monuments classés,
- d'intensifier le nettoyage des containers collectifs afin de maintenir un état de propreté acceptable,
- d'envisager une collecte spécifique les dimanches après les marchés de plein vent en période estivale.

Le groupe de travail communal a demandé que soit menée une plus grande information auprès des citoyens pour les sensibiliser au tri sélectif. Des campagnes de communication plus régulières et ciblées seront organisées pour les scolaires.

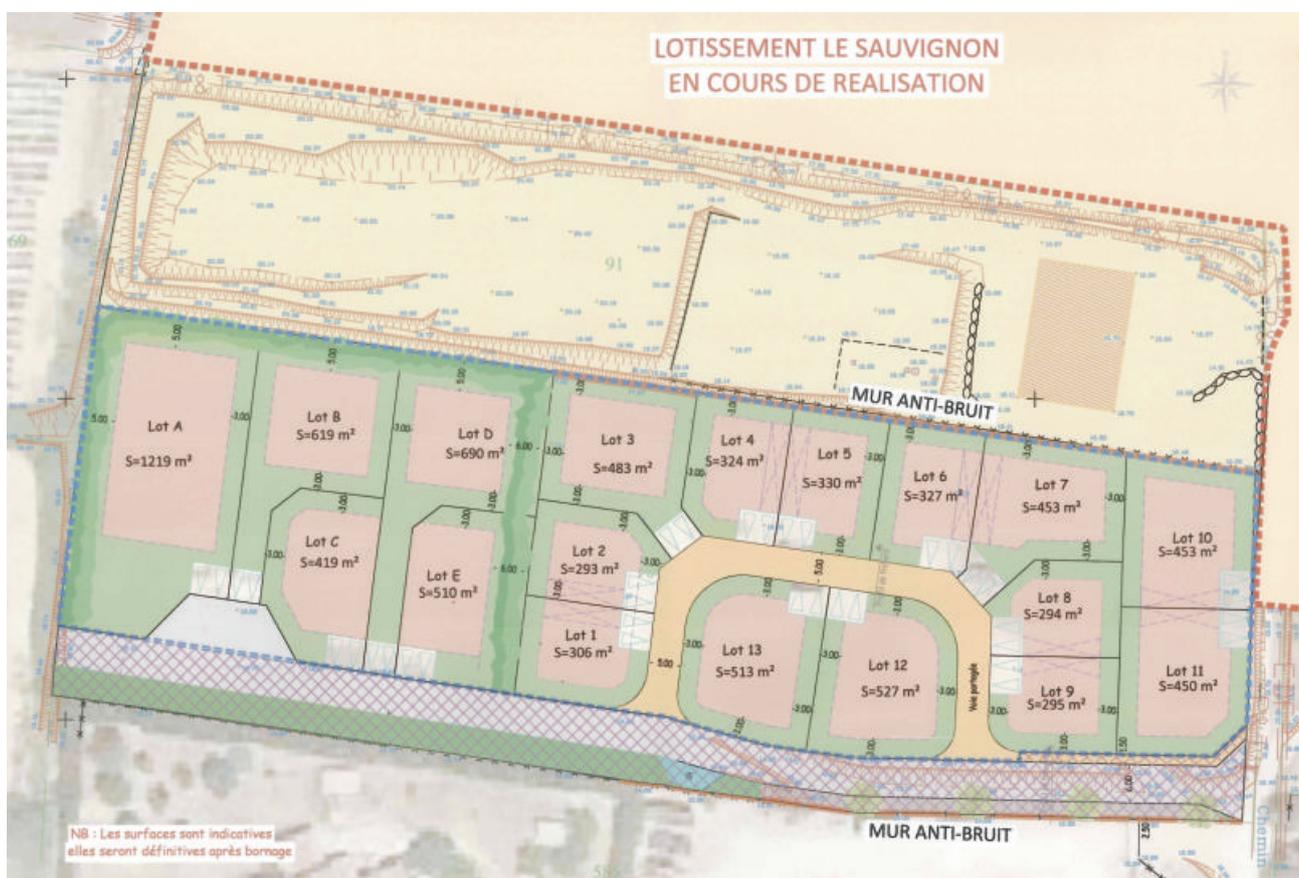
Lotissement communal de l'Hort

Le permis d'aménager du lotissement communal a été déposé le 01/04/2019, il est actuellement à l'instruction auprès du service urbanisme de la Communauté de Communes Sud Hérault. Le délai pour obtenir l'ensemble des observations et validations des divers services de l'Etat et autres organismes est de trois mois.

Ce lotissement comprend deux secteurs :

- le premier destiné à l'habitat individuel comporte 13 lots avec des surfaces de 293 m² à 527 m²
- le second est réservé à l'accueil d'entreprises artisanales compatibles avec l'habitat situé à proximité. Le nombre de lots varie de 3 à 5 suivant le type d'entreprise. Les surfaces vont de 419 m² à 1219 m² (configuration 5 lots). Le logement pour gardiennage ou autre n'est pas autorisé.

Les travaux d'aménagement sont prévus courant 2019. La vente des lots sera effective deuxième semestre 2019, les dépôts de permis de construire également. Pour l'habitat, l'acquisition se fera suivant un règlement d'attribution spécifique et social approuvé prochainement par le conseil municipal. Les demandes d'inscription se font auprès de la mairie, service urbanisme.



Un point sur les opérations d'aménagement pour l'habitat

Conformément au Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2012, les secteurs prévus à l'urbanisation font l'objet de trois opérations d'aménagement de lotissement en cours sur la commune :

- "Les Hauts de Capestang", permis d'aménager accordé le 02 mars 2018. 17 lots de 610 m² à 886 m². Les travaux sont en cours et devraient se terminer au plus tard en septembre 2019.

Un retard de plusieurs mois a été pris par rapport aux réseaux de raccordement électrique réalisés par ENEDIS.

- "Le Sauvignon", permis d'aménager accordé le 26 février 2018. Tranche 1 de 33 lots avec des surfaces comprises entre 192 m² et 796 m². Les travaux sont en cours et bien avancés, ils seront terminés le 15 juillet 2019.

- "Les Terrasses du Canal", permis d'aménager accordé le 31 mai 2018. Changement d'aménageur en février 2019. Tranche 1 de 32 lots, surfaces comprises entre 327 m² et 630 m².

Consultation des entreprises en cours pour un début des travaux prévu en juin 2019.

La commercialisation des parcelles se poursuit avec déjà un taux de réservation de 50 à 80 % suivant les lotissements.

La diversité des surfaces évite la monotonie urbaine et permet à tout un chacun de trouver à réaliser son projet personnel.

L'aire de lavage est opérationnelle !

Le chantier de l'aire de lavage pour les machines agricoles est terminé ! La réception des travaux a eu lieu le 29 avril.

Courant du mois de juin, des sessions de formation pour les personnels municipaux et les utilisateurs ont été mises en place.

Cet équipement, longtemps attendu, représentant un investissement de près de 700 000 € HT, a été largement subventionné à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau, l'Union Européenne et le Conseil Départemental de l' Hérault.

Il pourra accueillir 14 machines à vendanger et 55 pulvérisateurs et permettra de réduire la pollution du milieu naturel, tout en offrant de meilleures conditions d'utilisations aux exploitants agricoles.



Une bonne nouvelle pour l'école élémentaire François Mitterrand !



La classe fermée en septembre 2018 à l'école élémentaire François Mitterrand sera rouverte en septembre 2019 !

La mobilisation a payé, c'est certain. Nous avons également trouvé une oreille plus attentive aux préoccupations des écoles rurales en la personne du nouveau DASEN, Mr Christophe Mauny.

Quoiqu'il en soit, nous pouvons nous réjouir pour les enfants, l'équipe enseignante, les parents d'élèves et la commune dans son ensemble !

Une chaudière à bois pour l'école !

Une étude de l'Association des Communes Forestières de l'Hérault a permis de mettre en lumière la possibilité de l'installation d'une chaudière à granulés à l'école élémentaire François Mitterrand.

Extraits :

Gaz réseau

Energie actuelle	Puissance installée	Puissance bois préconisée	Consommations actuelles		Consommations bois			Investissement chaudière bois subventions déduites (en €)
			en kWh	en €	en kWh	en €	en tonnes	
GOZ réseau	2 x 130 kW	111	200 000	environ 15000€	173 280	10 469	36	36 123,75

Gains environnementaux			Combustible préconisé	
Développement local				
Tonnes CO ² évitées	soit en AR voiture Montpellier / Paris	ETP créé		
28	115	0,06		

L'installation d'une telle chaudière permettra d'économiser près de 4500 € par an sur le poste « Energie » de la Commune. Par ailleurs, cela permettra d'éviter la production de 28 tonnes de CO₂ par an. Gagnant pour les finances de la Commune et gagnant pour l'environnement !

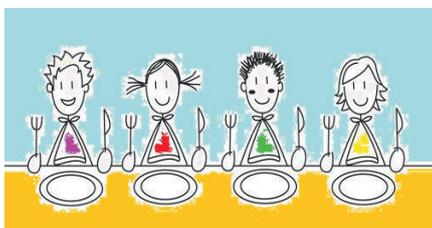
Pour financer ce projet, nous avons obtenu des subventions de l'ADEME et de la Région :

- Coût de l'équipement : 46 000 €
- Subvention ADEME : 18 486 €
- Subvention Région : 17 821 €
- Autofinancement Commune : 9 693 €

Compte tenu des économies de 4500 € réalisées chaque année sur les consommations, la part communale de cet investissement (9 693 €) sera amortie en environ 2 ans !

Nouvelle tarification de la restauration scolaire

Afin de permettre à tous d'accéder au service de restauration scolaire, la Commune mettra en place à la rentrée de septembre 2019 **une nouvelle grille tarifaire, avec trois niveaux de tarifs, modulés en fonction des revenus**. Le tarif le plus élevé sera de 3,60 €, soit une baisse par rapport au tarif actuel de 3,80 €. Quelque soit le revenu, il n'y aura donc pas de hausse du prix.



Par ailleurs, la Commune de Capestang est éligible au nouveau dispositif dit « Cantine à 1 € », dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. **Le tarif de la tranche la plus basse de la nouvelle grille tarifaire sera donc de 1 €** (la Commune recevra une aide de l'Etat de 2 € par repas facturé à 1€).

Sachant que le coût d'un repas est d'environ 4 € pour la Commune, la mise en place de cette nouvelle grille tarifaire représente un effort à destination des familles de l'ordre de 7500 € par an.

Etude "école nouvelle" : premiers résultats !

Comme nous l'avons évoqué dans le précédent numéro « du Canal à l'étang », cette étude a pour vocation de réfléchir au devenir de l'organisation des écoles de Capestang.

Aujourd'hui, force est de constater que l'emplacement et la configuration de l'école maternelle Lucie Aubrac posent problème : difficultés de circulation et de stationnement, bâtiment ancien sur plusieurs niveaux...

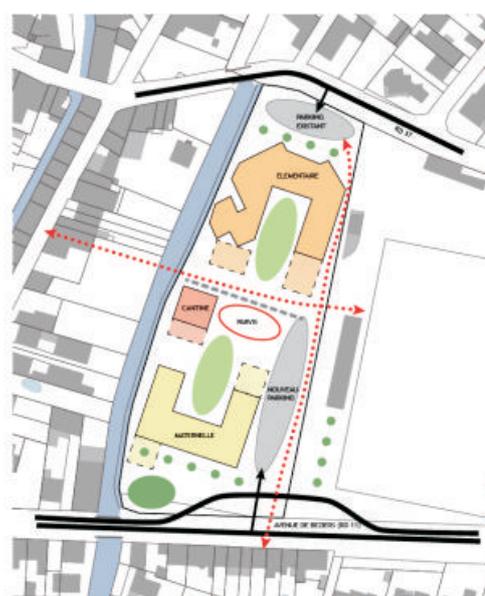
La nécessité de transporter les enfants de la maternelle vers le restaurant scolaire de l'école élémentaire au moment du déjeuner engendre du stress pour eux et des difficultés logistiques pour la commune (3 minibus).

De plus, le restaurant scolaire actuel, malgré le récent réaménagement, atteint ses limites avec plus de 150 enfants qui le fréquentent quotidiennement !

Il s'agit donc de réfléchir à plusieurs points :

- regroupement des deux écoles sur un même site
- construction d'un restaurant scolaire plus spacieux et moderne
- construction de salles d'activités et d'espace d'activité sportive
- construction de classes supplémentaires pour faire face à l'augmentation prévue des effectifs.

Un groupe de travail piloté par l'architecte en charge de l'étude a été constitué. Elus, enseignants, représentants de



parents d'élèves, agents municipaux ont travaillé ensemble sur place sur chacun des sites ou lors de réunions en Mairie.

Il ressort de ces réflexions des principes d'aménagement et d'organisation du futur site :

- Une école maternelle de 6 classes de 90 m², une salle de motricité de 150 m², un dortoir de 90 m², 700 m² de cours et préau
- Un restaurant scolaire de 520 m²
- Des travaux de réaménagement de l'école élémentaire
- Un parvis central
- Un parking de 100 places

En ce qui concerne l'enveloppe budgétaire, elle varie entre 4,6 et 6,6 millions d'€ selon l'importance des travaux de réaménagement de l'école élémentaire.

Il reste désormais à étudier les moyens de financement de ce projet structurant pour la commune et important pour nos enfants.

0	GROUPE SCOLAIRE			
CODE	DESIGNATION DE L'ESPACE	SURFACE UTILE (m ²)	RATIO (€ht/m ²)	MONTANT DE TRAVAUX(€ht)
1	Ecole maternelle	1340	1800	2 412 000
2	Ecole élémentaire	1694	1500	2 541 000
3	Cantine scolaire	521	1600	833 600
4	Aménagements extérieurs - VRD	16300	50	815 000
TOTAL (€ht)				6 601 600

ESTIMATION DU MONTANT DES TRAVAUX - COMPRIS RÉNOVATION COMPLÈTE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

0	GROUPE SCOLAIRE			
CODE	DESIGNATION DE L'ESPACE	SURFACE UTILE (m ²)	RATIO (€ht/m ²)	MONTANT DE TRAVAUX(€ht)
1	Ecole maternelle	1340	1800	2 412 000
2	Ecole élémentaire	1694	300	508 200
3	Cantine scolaire	521	1600	833 600
4	Aménagements extérieurs - VRD	16300	50	815 000
TOTAL (€ht)				4 568 800

ESTIMATION DU MONTANT DES TRAVAUX - HORS RÉNOVATION COMPLÈTE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



LE PASS'ACTIVITÉ : C'est reparti en 2019

La commune de Capestang, soucieuse de l'éveil au développement éducatif, culturel et sportif des enfants, a mis en place un « PASS' ACTIVITÉ » en 2018. Il s'agit d'une aide d'un montant de 30 €, à valoir sur l'inscription annuelle à l'une des associations ou structures éligibles.

Chaque enfant, inscrit dans les écoles de Capestang, bénéficie ainsi d'un « PASS' ACTIVITÉ » nominatif.

Concrètement, lors de l'inscription de l'enfant à l'association, la famille règle l'adhésion déduction faite des 30€. Sur présentation du « PASS' ACTIVITE » validé, la commune verse 30€ à l'association concernée.

Au total, en 2018, ce sont plus de 130 enfants qui ont pu en bénéficier cette année. Cela correspond au versement de près de 4000 € aux associations : Football Olympique Sud-Hérault, Ecole de Rugby, HandBall Club Capestang, Olympique Midi-Lirou, Ecole de musique, Lo Castel et Tennis-Club.

En reconduisant cette année ce dispositif simple et accessible, nous affirmons notre volonté de soutenir le tissu associatif et notre engagement pour l'épanouissement de nos enfants par la pratique d'activités variées.

Centre municipal de santé : un quatrième médecin !

Le Centre Municipal de Santé poursuit son développement !

En effet, le docteur Jean-Michel Amar, qui exerçait auparavant à Nissan, rejoindra le CMS début septembre.

Il viendra renforcer l'équipe qui comptera donc quatre médecins, permettant d'améliorer la qualité du service à la population et de faire face à la cessation d'activité du Dr Delpy.

Nous engagerons au plus vite des travaux d'extension des locaux afin d'accueillir l'équipe ainsi renforcée dans les meilleures conditions.

Equipe renforcée, nouveaux locaux, le CMS, qui a réalisé un excédent de fonctionnement de 15 000 € en 2018, pourra ainsi poursuivre son développement et assoir son rôle de pôle public de santé de proximité.

Maison de retraite : un nouveau chantier !

Un nouveau chantier a débuté à l'EHPAD (maison de retraite) : l'agrandissement de la cuisine.

Avec ces locaux supplémentaires de plus de 40 m², les conditions de travail du personnel seront grandement améliorées pour encore plus de qualité au service de nos résidents !

Ce chantier d'un montant de 160 000 € HT a été subventionné à hauteur de 48 600 € par le Département de l'Hérault.

La maison de retraite de Capestang reste une des moins chères du département avec un reste à charge de moins de 2 000 € par mois pour les résidents et leurs familles.

Ateliers cuisine de l'épicerie solidaire de Capestang : un temps de partage entre les bénéficiaires et les élèves du lycée Les Buissonnets

Au lycée les Buissonnets de Capestang, les élèves suivent un cycle collège qui les aide à définir leur projet d'orientation et prépare à une entrée en CAP ou Bac Pro. En lycée, c'est le Bac Pro SAPAT Services aux Personnes et aux Territoires qui est proposé et que suivent une centaine de jeunes qui se destinent à des métiers dans le domaine de la santé, du social, de l'animation.

Tout au long de leur formation, les élèves sont impliqués dans de nombreux projets, souvent en partenariat avec les acteurs du territoire. C'est dans ce cadre que des ateliers culinaires avaient déjà été mis en place en 2017/2018 après Territoire Factory avec le Clic Partage. Cette année, la réalisation d'ateliers cuisine avec l'épicerie solidaire est venue compléter des actions de partenariats déjà engagées avec Annie Ducla et Christian Wauters, le président de l'association.

Par binôme, des élèves de la classe de Terminale Bac Pro ont participé aux ateliers cuisine qui sont proposés aux bénéficiaires de la structure et encadrés par les bénévoles de l'épicerie solidaire. Cette activité s'effectue en étroite collaboration avec la Banque Alimentaire de l'Hérault, et avec les bénévoles de la nouvelle structure de Montady, qui s'emploient à fournir l'épicerie solidaire de Capestang en produits frais ce qui permet de concocter des repas équilibrés et diversifiés.

Un repas complet est ainsi préparé durant la matinée, et partagé par tous à midi. Au-delà de l'acquisition de techniques culinaires, c'est surtout le lien social et le partage qui sont recherchés et mis en avant. Objectif atteint, comme en témoignent le succès des ateliers et le plaisir renouvelé des élèves comme des bénéficiaires à y participer.





Ville de Capestang

POMPES FUNÈBRES MUNICIPALES DE CAPESTANG - TEL. 04 67 49 85 90

La perte d'un être cher est une épreuve difficile à traverser, nous répondons à vos besoins...

Nos prestations sur devis gratuit et sans engagement

Inhumations/Exhumations

Crémations/Réduction de corps

Opérations de conservation du corps

Mise en bière/Cercueils/Urnes

Accessoires

A votre écoute du Lundi au Vendredi 9h/12h et 13h30/17h

Les jardins partagés

Les jardins partagés s'enracinent chaque jour plus profondément dans un terreau propice. Leur lieu d'implantation se situe route de Puisserguier, en dessus de la « rivière basse » à proximité de la « voie verte ». Au cours des trois dernières réunions diligentées par la mairie, nombres de Capestanais se sont montrés particulièrement intéressés en adhérant avec enthousiasme à ce projet. Les futurs « Nicolas » avaient à se décider pour des parcelles allant de 25, 33 et jusqu'à 50m². Dès à présent les premiers inscrits ont eu leur choix validé, quelques lots restent à saisir par les retardataires. Ces jardins sont exclusivement mis à disposition pour une culture potagère sans produit phyto, la convivialité et le partage étant une volonté décidée et acceptée par tous, il sera délimitée et aménagée une aire ombragée avec barbecue. Gageons que ce lieu devienne celui d'où pousseront graines et plançons désireux de satisfaire gourmands et gourmets et à partir duquel dès fin 2019, début 2020 sera donné comme un gage pour l'avenir, le départ de cette activité responsable et raisonnée. D'ailleurs pour faire écho à cette démarche volontariste, un emplacement sera réservé à la permaculture et chacun s'il le souhaite pourra bénéficier des conseils d'une spécialiste.



Collecte alimentaire à Capestang

Merci ... 3 fois merci

Merci aux directions respectives d'Intermarché et de Lidl qui ont autorisé notre installation parfois un peu envahissante.

Merci aux 24 bénévoles qui se sont succédés pendant deux journées entières à l'entrée de ces grands magasins.

Et merci enfin à tous ceux qui par leur générosité ont participé à la collecte alimentaire de printemps qui nous a permis de récolter près de 1400 kilos de nourriture destinée au plus démunis. Sachant qu'à ce volume non négligeable il y a lieu d'ajouter des dizaines de produits d'hygiène, nous vous disons merci ... trois fois merci.





Premier bilan de la gratuité

La gratuité totale de l'inscription à la Médiathèque de Capestang a été mise en place le 1er décembre 2018.

Voici un premier bilan sur les deux premiers mois d'application : * Inscriptions entre le 01/12/17 et le 30/04/18 : 56* Inscriptions entre le 01/12/18 et le 30/04/19 : 110

Soit une augmentation de 96% des inscriptions !

Et cette augmentation passe à 265% si l'on ne considère que les plus de 18 ans (l'inscription était déjà gratuite pour les moins de 18 ans) !

La mesure porte donc ses fruits et permet à un public plus large d'accéder aux ressources de notre médiathèque.



Médi@thèque Max Derruau

Horaires médiathèque – pendant les vacances scolaires

MARDI : 10h-12h / 14h-18h

MERCREDI : 10h-12h / 14h-18h

JEUDI : 10h-12h / 14h-18h

VENDREDI : 14h-19h

SAMEDI : 10h-13h

La ville de Capestang présente

SON & LUMIÈRE

TOUS LES MERCREDIS

DU 10 JUILLET AU 14 AOÛT 2019

Capestang célèbre et partage son patrimoine d'exception, le château et la collégiale avec ce son et lumière. Le spectacle 2019 prend de la hauteur avec une mise en images sur l'ensemble de l'édifice.

Réalisé notamment à partir des peintures médiévales du plafond du château de Capestang (XV^e), ce spectacle emmène - après une succession de péripéties - dans un monde rêvé. Empreinte de fantaisie et de merveilleux, cette fable raconte l'extraordinaire aventure d'une jeune fille musicienne qui parle aux oiseaux. Au Moyen Âge, l'étang de Capestang communique encore avec la mer. Il apporte le sel qui enrichit et permet la navigation vers de lointains ailleurs...

Pour les besoins du scénario, les peintures anciennes, utilisées dans le scénario, ont été re-dessinées et animées par une technique d'animation artisanale qui apporte un charme atemporel. La musique originale, où les instruments de la tradition occitane côtoient la musique symphonique, a été interprétée par le Groupe OC.

Spectacle tout public, poétique et épique, «La légende de l'étang», programmé par la Ville de Capestang, est signé Christian Salès. Ce fondateur du Groupe OC est déjà auteur de superbes performances : exposition universelle de Shanghai, Fête des Lumières de Lyon, de Montpellier ou son & lumière de Béziers.



CAPESTANG

SPECTACLE GRATUIT - PLACE JEAN JAURÈS - 22H15

JUILLET

19, 20 : **Guinguette des Bracejaires** derrière salle Polyvalente

Du 13 au 19 : Stage de préparation au championnat d'Europe de l'Equipe Nationale Autrichienne de Basket en fauteuil au gymnase de Capestang. Démonstrations toute la semaine. Handball Club.

24 : **CONCERT Musique Médiévale**, présentation instruments anciens, 18 h Salle du Musée des Archevêques,
Org. PHLV, Mairie, Lo Castel, Amis de la Collégiale + Visite Musée - gratuit

28 : **RENCONTRE AUTO/MOTO** Parking salle Polyvalente 9 h 30 /12 h 30 Org Capestang Classiques

AOÛT

2, 3, 4 : **FETE LOCALE**, Voir prog. org. Mairie et Associations pour les animations/buvettes

Tous les dimanches du 14/07 au 15/09 : 9 h Petit déjeuner au sommet de la collégiale (20 pl maxi) GRATUIT,
Réserv 06 52 42 67 37

7, 14 : **SON et LUMIERE, Pl. Jean-Jaurès** 22 h 15, puis, visites Collégiale et Musée des Archevêques - GRATUIT
Org Mairie, avec part. des Amis de la Collégiale/Lo Castel

7 : **Matinée Sportive/Jeux** au stade Municipal pour enfants -GRATUIT- org. Mairie

14 : **CONCERT Musique Médiévale**, présentation des instruments anciens, 18 h Salle du Musée des Archevêques,
Org. PHLV, Mairie, Lo Castel, Amis de la Collégiale + Visite Musée - gratuit

25 : **RENCONTRE AUTO/MOTO** Parking salle Polyvalente de 9 h 30 /12 h 30 Org. Capestang Classiques

SEPTEMBRE

8 : **FORUM des ASSOCIATIONS**, salle Polyvalente - Stands, buvette, repas sur réserv.

Tous les dimanches du 14/07 au 15/09 : 9 h Petit déjeuner au sommet de la collégiale (20 pl maxi) GRATUIT,
Réserv 06 52 42 67 37

20, 21, 22 : **JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE**, visites Collégiale/Musée du Plafond des Archevêques

21 : **RANDONNEE** départ 9 h de la collégiale. Sur Chemin de St Jacques CAPESTANG/MONTOULIERS 15 km
Org./ Inscrip : presence.compostelle@gmail.com

21 : **1er TRIAL CAPESTOIRE : COURSE/MARCHE** ouvert aux personnes Handicapées, autour du circuit des plaques de
Capestang ouvert à tous (niveau facile)

Org AMAVICA, Lo Castel, Amis de la Collégiale et Mairie, Rens. : president@amavica.info

29 : **RENCONTRE AUTO/MOTO** Parking salle Polyvalente de 9 h 30/12 h 30 Org Capestang Classiques

29 : **PASS' A L'ART** 9 h 30/18 h à Lo Castel, Ateliers artistiques pour tous .Org/Rens. Ecc'Art 06 83 11 28 29

OCTOBRE

6 : **JOURNEE DE L'ESPOIR**, Vide grenier, Animations, Stands, Tombola... petite restauration et buvette sur place
Salle polyvalente et parking

26 : **SOIREE DE L'ESPOIR**, Animations et Bodega au profit de la Ligue contre le cancer, Salle Polyvalente

27 : **RENCONTRE AUTO/MOTO** Parking salle Polyvalente de 9 h 30/12 h 30 Org Capestang Classiques

NOVEMBRE

23 et 24 : **PUCES COUTURIERES, CREATEURS/ARTISANS**, petite restauration sur place, Salle Polyvalente

Org/Réserv Lo Castel 04 67 37 51 23 mail :contact@locastel-capestang.fr

24 : **RENCONTRE AUTO/MOTO** Parking salle Polyvalente de 9 h 30/12 h 30 Org Capestang Classiques

DÉCEMBRE

8 : **MARCHÉ DE NOEL**, Artisanat/Producteurs, Animations, buvette, Salle Polyvalente toute la journée,
Org/Inscriptions Lo Castel 04 67 37 51 23 mail : contact@locastel-capestang.fr

21 : **ANIMATION NOËL** Place Jean Jaurès de 19 h à 21 h 30 musique, petite restauration et buvette

31 : **REVEILLON de la St Sylvestre**, Repas dansant Organisé par les Pompiers de Capestang. info/ Eric 06 80 92 57 05.
amicale.pompiers34.capestang@gmail.com

FETE LOCALE D'AOÛT 2019

Place Jean Jaurès - Capestang

FÊTE FORAINE - BUVETTES par les ASSOCIATIONS LOCALES

VENDREDI 2 AOÛT

19h-20h Apéro **CONCERT** par l'Orchestre **HOLD UP**



22h30 **BAL** présenté par
l'Orchestre HOLD UP

SAMEDI 3 AOÛT

Marché Languedocien aux Halles

9h **CONCOURS DE PÊCHE** pour enfants, déjeuner offert sur place
au Plan d'eau des Grèses (Rte de Carcassonne)

19h30-21h30 Apéro concert avec **JANES ROMANES**

22h00 **GRANDE SOIRÉE "MOUSSE"** par
Music'Play et Animée par **Dr FRANCK**

DIMANCHE 4 AOÛT

Marché Languedocien en matinée sur la Place du Millénaire

15h **CONCOURS** de **PÉTANQUE** triplette ABC,
ouvert à Tous, 15 Euros/équipe -

19h30-21h30 Groupe musique en live avec le
DUO LEVEL, pop rock music

22h00 **Concert exceptionnel**
REGGLYSSOUILLE

Transrural Electro Beat



La Ville de Capestang présente

SON & LUMIÈRE TOUS LES MERCREDIS

DU 10 JUILLET AU 14 AOÛT 2019

LE NOUVEAU SPECTACLE
PREND DE LA HAUTEUR !

LA LÉGENDE DE L'ÉTANG

une création de Christian Salès

CAPESTANG

SPECTACLE GRATUIT - PLACE JEAN JAURÈS - 22H15



Ville de Capestang